

**COMPTE RENDU DE SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**RÉUNION DU  
23 mai 2019**

**Le Conseil de Communauté :**

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

*approuve le procès-verbal de la séance du  
11 avril 2019*

**Point 2. EAU POTABLE**

**2.1- Souscription d'emprunts**

- *retient l'offre de l'Agence France Locale pour ce financement, soit la proposition au taux fixe de 1,167 % sur 20 ans*
- *autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif au contrat à intervenir avec l'Agence France Locale*

**2.2- Avenant à la convention tripartite de  
fourniture d'eau potable entre la CCRG, la  
SAEML Caléo et la société Alpro Sojinal**

- *valide l'avenant à la convention de fourniture d'eau potable à la société Alpro Sojinal ainsi que les tarifs spécifiques qui s'y rapportent*
- *habilite Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant*

**Point 3. FONDS DE CONCOURS –  
COMMUNE DE BERGHOLTZ**

*valide le versement du Fonds de concours à la  
Commune de Bergholtz, pour un montant de  
9 427,73 €*

**Point 4. CONVENTION ÉCODDS –  
AGRÈMENT 2019**

- *valide le principe de conventionnement avec ÉcoDDS, pour une durée indéterminée tant qu'ÉcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément*
- *autorise Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant*

**Point 5. NAVETTE DES CRÊTES – DISPOSITIF  
2019**

- *approuve la participation financière de la CCRG, d'un montant de 4 658 €*
- *autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention correspondante*

**Point 6. ASSAINISSEMENT**

**6.1- Intégration des réseaux collectifs à  
Soultzmatt-Wintzfelden**

- *valide l'intégration dans le domaine public de la CCRG des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales urbaines et du réseau d'eau potable de l'AFUL Haul - rue des Vergers à Soultzmatt*
- *valide l'intégration dans le domaine public de la CCRG du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement Les Cuveliers - rue du 11<sup>e</sup> Régiment des Chasseurs à Pied à Soultzmatt*

**6.2- Contrôles des branchements et  
installations d'assainissement collectif des eaux  
usées et eaux pluviales lors des cessions  
immobilières**

- *valide l'application du nouveau contrôle de conformité et de ses variantes*
- *valide la modification de la feuille de tarif assainissement en conséquence*
- *valide la mise en place du nouveau modus operandi des contrôles et les tarifs usager correspondants, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019*

**Point 7. COMPÉTENCE ANIMATION SPORTIVE – TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX ET CONVENTIONNEMENT**

- valide les nouvelles modalités de tarification et de facturation des équipements sportifs intercommunaux
- valide la grille tarifaire, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2019
- valide le modèle de convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux et de subventionnement au bénéfice des associations sportives
- valide le montant des subventions allouées par la CCRG
- habilite Monsieur le Président à signer les conventions de subventionnement et tout document s'y rapportant
- autorise Monsieur le Président à amender, si nécessaire, les conventions, en fonction du retour des partenaires

**Point 8. RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL FORESTIER**

**8.1- Embauche**

- approuve l'embauche d'un sylviculteur bûcheron
- procède à un appel à candidatures de deux apprentis pour maintenir deux équipes

**8.2- Modulation de la cotisation au fonds de départ**

- valide la baisse du taux de cotisation à hauteur de 4 %, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- invite les communes membres à délibérer sur l'évolution de la cotisation

**8.3- Document unique d'évaluation des risques est informé de la réalisation d'un document unique des risques**

**Point 9. FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH SUPÉRIEURE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH AVAL ET DES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE SOULTZ-ROUFFACH ET CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH**

- APPROUVE le projet de périmètre de fusion du Syndicat Mixte de la Lauch Supérieure avec le Syndicat Mixte de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach au sein d'un nouveau Syndicat Mixte

- DÉCIDE d'adhérer au Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Lauch Supérieure avec le Syndicat Mixte de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach pour la totalité du périmètre de la Communauté inclus dans celui du bassin versant de la Lauch
- APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte issu de la fusion, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant
- RENONCE à sa transformation concomitante en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) et abroge en conséquence la délibération du 20 septembre 2018 (point 5.2.2), mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation
- DÉSIGNE les délégués titulaires et les délégués suppléants suivants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Lauch (13 titulaires et 13 suppléants pour la CCRG) :

Titulaires	Suppléants
FISCHER Jean-Jacques	ROTOLO Sylviane
FLUCK Patrice	MULLER Angélique
FRANÇOIS-AULLEN Hélène	ZUG Francis
HABECKER Guy	GRODWOHL François
JUNG Marc	MULLER Claude
KOHLER Francis	LOEWERT Marianne
LOSSER Didier	WEISSBART Joseph
MARTIN Roland	GROSS René
MURÉ Francine	HUMMEL Marie-Christine
REYMANN Jean-Marie	DOLL Fernand
SCHLEGEL André	MARANZANA Christine
WAGNER Nella	SCHROEDER Isabelle
WILHELM Tina	DIOT Alain

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions

**Point 10. ÉCONOMIE – VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE DE L'AIRE D'ACTIVITÉS DU FLORIVAL À LA SOCIÉTÉ OMH**

- autorise la vente d'une parcelle à la société OMH dont le Gérant est Monsieur Olivier Hentzel ou à toute personne physique ou morale s'y substituant
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

**Point 11. RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA CCRG POUR LA PROCHAINE MANDATURE**

- se prononce sur le choix de l'accord local dans sa quotité selon la répartition et le nombre de représentants par commune pour une composition à 48 sièges
- autorise Monsieur le Président à soumettre à la délibération individuelle et concordante des communes la présente proposition, ces dernières devant se prononcer au plus tard le 31 août 2019
- autorise Monsieur le Président à procéder à tous les actes administratifs, juridiques et financiers propres à l'application de la décision

**Point 12. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL RENDU SUR SITE ET SERVICES ASSOCIÉS**

- valide l'attribution de l'accord-cadre à la SAEML Caléo
- habilite Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tout document s'y rapportant
- valide le lancement des marchés subséquents
- habilite Monsieur le Président à conclure et signer les marchés subséquents, ainsi que tout document s'y rapportant

**Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/ DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS**

**13.1- Convention de partenariat avec Territoires et Habitat 68**

*est informé de la convention de partenariat avec Territoires et Habitat 68*

**13.2- Lancement/Dévolution des marchés publics**

*est informé du lancement de marchés publics.*

Guebwiller, le 24 mai 2019

**Le Président**

**Marc JUNG**

